

Délibération n° 13	Conseil Municipal du 19 juin 2017
Service des Sports	Domaine de compétence : 7 - Finances locales
<p>Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 13/06/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 30 puis 31 (arrivée de Mme COUSIN Angélique à 19 h 45)</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 3 puis 2</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 20/06/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 3 puis 2</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFIER</p>
<p>Objet : Versement de la contribution annuelle de 6000€ au Pôle Métropolitain Côte d'Opale pour l'adhésion au réseau « plaisance Côte d'Opale »</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Frédéric CADET</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de la contribution de 6000€ afin de continuer le programme du réseau Plaisance Côte d'Opale</p>

Considérant que le port de plaisance d'Etaples adhère au réseau des Ports « plaisance Côte d'Opale » depuis 1999 et que le programme 2017 a été défini sur plusieurs axes :

-Des action de formation notamment juridiques avec l'organisation de séminaire pour actualiser les connaissances et échanger sur les problématiques portuaires, en adhérant au réseau « Ideal Connaissances »...

-Des démarches de qualité et de certification avec la préparation à la certification des « Golds anchors » et la préparation de la mise en place de la démarche Ports propres...

-Le développement des services et coopération en réactualisant l'application « App'y Marina côte d'opale », en poursuivant les partenariats avec les ports de plaisance français et étrangers pour échanger et créer des parcours pour les plaisanciers, en participant aux salons nautiques...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer la volonté de poursuivre ce partenariat.
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la contribution de 6000€ (six mille euro) pour l'année 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire
Philippe Fart



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-del13-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017